

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SÉANCE DU 29 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf février,

Nombre de conseillers :

- en exercice : 22
- présents : 15
- votants : 16

Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la direction départementale du service d'incendie et de secours de la Vienne sous la présidence de Monsieur Édouard RENAUD, premier vice-président.

Date de convocation du conseil d'administration : 25 janvier 2016.

N° 2016-2-B

Présents :

Monsieur Stanislas ALFONSI, directeur de cabinet de Madame la Préfète de la Vienne.

Mesdames Marie-Renée DESROSES, Karine JOURNEAU, Pascale MOREAU, Lydie NOIRALT, Véronique WUYTS-LEPAREUX ; Messieurs Gilbert BEAUJANEAU, Jean-Daniel BLUSSEAU, Henri COLIN, Benoît COQUELET, Michel GINGREAU, Abderrazak HALLOUMI, Jean-Louis LEDEUX, Alain PICHON, Édouard RENAUD, Jean-Marie ROUSSE, membres du conseil d'administration.

OBJET :

**APPROBATION DU
COMPTE
ADMINISTRATIF DE
L'EXERCICE 2015**

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Colonel Matthieu MAIRESSE, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Vienne ; Colonel Etienne LEROY, médecin-chef ; Capitaine Eric PASQUET, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne ; Lieutenant Pascal QUINQUENEAU, Adjudant Stéphane DESROCHES, Adjudant Anthony LAMY, représentants des sapeurs-pompiers ;

Assistaient également à la séance :

**DOMAINE
FINANCES**

Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, directeur départemental adjoint ; Lieutenant-colonel Michel GENTILLEAU, chef du pôle compétences et moyens opérationnels ; Lieutenant-colonel David MAILLEFAUD, chef du pôle mise en œuvre opérationnelle ; Monsieur Olivier PICHOT, payeur départemental ; Monsieur Eric DROUULT, chef du pôle administration-finances ; Madame Nathalie ALEXANDRE, chef du pôle adjoint administration-finances.

MOTS CLES

Budget – compte
administratif - exercice
2015

Absents excusés :

Mesdames Isabelle BARREAU-ENON, Marie-Jeanne BELLAMY, Rose-Marie BERTAUD, Anne-Florence BOURAT, Joëlle PELTIER, Séverine SAINT-PÉ, Messieurs Jean-Pierre ABELIN, François BOCK, Philippe BROTTIER, Michel BUGNET, Dominique CLÉMENT, Olivier KIRCH, Gilles MORISSEAU, Benoît PRINCAY, Daniel TREMBLAIS.

**SERVICE
EMETTEUR
FINANCES**

Pouvoirs :

Madame Joëlle PELTIER, pouvoir donné à Monsieur Abderrazak HALLOUMI.

Résultat du vote :

- voix « pour » : 16
- voix « contre » : 0
- abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants ;

Accusé de réception en préfecture
086-288600224-20160229-CA_2016-2-B-DE
Date de télétransmission : 01/03/2016
Date de réception préfecture : 01/03/2016

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 ;

Vu la délibération n° 2015-2-D en date du 18 février 2015 approuvant le Budget 2015 ;

Vu la délibération n° 2015-4-A en date du 30 juin 2015 approuvant la décision modificative n° 1 de l'exercice 2015 ;

Vu la délibération n° 2015-4-U en date du 30 juin 2015 approuvant la décision modificative n° 2 de l'exercice 2015 ;

Vu la délibération n° 2015-5-A en date du 19 octobre 2015 approuvant la décision modificative n° 3 de l'exercice 2015 ;

Vu le compte de gestion 2015 de Monsieur le Payeur départemental ;

Vu le compte administratif 2015 de Madame la Présidente ;

Considérant les motifs invoqués dans le rapport introductif de Madame la Présidente repris ci-après :

Il appartient au Conseil d'administration d'avaliser l'exécution du budget effectuée par la Présidente du Conseil d'administration, en approuvant le compte administratif du dernier exercice clos, en l'occurrence celui de 2015.

Le compte administratif de l'exercice 2015 qui est présenté est conforme au compte de gestion dressé par Monsieur le Payeur départemental.

Ce budget peut se résumer comme suit :

Résultats de l'exercice	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
Section de fonctionnement			
DEPENSES	26 895 123,37 €	26 186 608,32 €	0,00 €
RECETTES	26 895 123,37 €	25 774 475,09 €	0,00 €
SOLDE		- 412 133,23 €	
Section d'investissement			
DEPENSES	7 910 142,00 €	4 806 673,33 €	- 1 274 122,94 €
RECETTES	7 910 142,00 €	4 785 849,37 €	
SOLDE		- 20 823,96 €	- 1 274 122,94 €

A ces soldes, il convient d'ajouter les résultats des années antérieures et les restes à réaliser de l'année :

Section	Solde 2015	Résultat antérieur cumulé	Restes à réaliser cumulés dépenses	Résultat cumulé 2015
fonctionnement	- 412 133,23 €	403 155,74 €	0,00 €	991 022,51 €
investissement	- 20 823,96 €	3 300 574,20 €	- 1 274 122,94 €	2 005 627,30 €

Le résultat global cumulé et corrigé des restes à réaliser de l'exercice s'établit comme suit :

4 270 772,75 € - 1 274 122,94 € = 2 996 649,81 €

Accusé de réception en préfecture
086-288600224-20160229-CA_2016-2-B-DE
Date de télétransmission : 01/03/2016
Date de réception préfecture : 01/03/2016

Madame la Présidente porte à la connaissance de l'assemblée, en séance, des commentaires sur la gestion du budget 2015 par une présentation de diapositives commentées.

L'instruction budgétaire et comptable M 61 prévoit que l'affectation du résultat fasse l'objet d'une délibération particulière. Celle-ci sera donc présentée dans le rapport N° 2016-2-C, inscrit à l'ordre du jour.

Madame la Présidente demande donc à l'assemblée d'approuver le compte administratif de l'exercice 2015 et indique que, conformément à la loi, elle quitte la séance pour le délibéré et confie la présidence de séance à Monsieur le premier vice-président.

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

- le compte administratif de l'exercice 2015.

Fait et délibéré à la direction départementale du service d'incendie et de secours de la Vienne, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, le 29 février 2016.

La Présidente du conseil d'administration,



Mme Marie-Jeanne BELLAMY